



République Française  
Département Charente  
**Commune de Foussignac**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 016-211601455-20230315-20230209-DE



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 16/03/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
16/03/2023

L'an 2023, le 15 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LANDIER Sébastien, 1er Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2023.

**Présents :**

M.LANDIER Sébastien adjoint, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Excusé :** M. DEVIGE Georges, Maire empêché (procuration à LANDIER Sébastien)

**Absents :** BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

**Invité :** DANÉY Jean-Yves

**A été nommée secrétaire :** Secrétaire : CHIRON Esther

### 2023-02-09 – Acquisition immobilière - 1 Place Jean Luce Chevallon

Monsieur LANDIER Sébastien, premier adjoint rappelle que le conseil municipal a décidé lors de sa dernière réunion de faire une proposition d'achat pour le bien immobilier appartenant à Monsieur FORGEAU Gérard, situé au 1 Place Jean Luce Chevallon à Foussignac, cadastré AA148 et AA100 .

Il expose que Monsieur le Maire a fait une proposition au vendeur pour la somme de 120 000 € net vendeur que ce dernier a accepté

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- se prononce favorablement pour l'acquisition de ce bien immobilier pour la somme de cent vingt mille euros net vendeur

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

à signer le compromis de vente et l'acte notarié en l'étude de Maître CHIPAULT  
à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/03/2023  
Pour le Maire empêché,  
L'adjoint  
LANDIER Sébastien